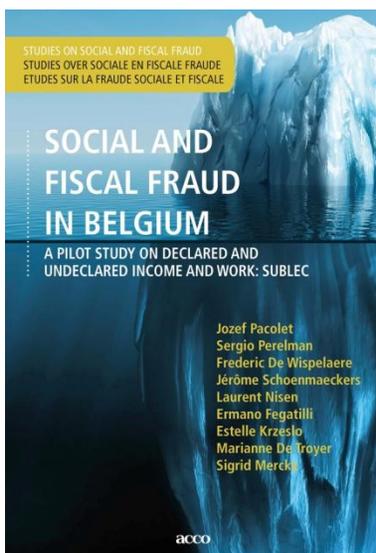


FRAUDE SOCIALE ET FISCALE EN BELGIQUE

Une étude-pilote relative au travail et aux revenus déclarés et non déclarés: SUBLEC

Résumé

Cet étude a été rédigé à la demande du SPP Politique scientifique que pour le SPF Sécurité sociale dans le cadre du programme AGORA –AG/00/137: SUBLEC – Organisation d'une micro-enquête en vue d'effectuer une analyse descriptive et explicative de la problématique de la fraude sociale et fiscale.



This text is a reprint of pages 27-40 of the title:

Jozef Pacolet, Sergio Perelman, Frederic De Wispelaere, Jérôme Schoenmaeckers, Laurent Nisen, Ermanno Fegatilli, Estelle Krzeslo, Marianne De Troyer & Sigrid Merckx (2012), *Social and fiscal fraud in Belgium. A pilot study on declared and undeclared income and work*, Leuven/Den Haag: Acco, 152 p., ISBN 978-90-334-8923-5.

Pour commander: [uitgeverij Acco](#).

Résumé

Fraude sociale et fiscale en Belgique.

Une étude-pilote relative au travail et aux revenus déclarés et non déclarés

Introduction

Mesurer l'ampleur de l'économie souterraine semble être une 'mission impossible'. Une des difficultés est que l'économie souterraine et la fraude ne font pas l'objet d'une définition univoque. Néanmoins, la littérature propose différentes méthodes d'enquête. On peut ainsi appréhender l'ampleur de l'économie souterraine sur base des modèles macro-économiques, ou sur base d'un sondage de la population, ou des entreprises, ou sur base de données administratives ou par évaluation des comptes nationaux. Ces méthodes produisent souvent des résultats discutables. La Commission européenne a également exploré différentes possibilités ces dernières années, sans obtenir de résultat satisfaisant. Il est probable que seule une association de différentes méthodes pourra faire avancer le problème. Car pour pouvoir lutter contre la fraude sociale et fiscale, il faut connaître l'ampleur du problème, savoir quelles en sont les manifestations, les causes et les motivations.

Deux études précédentes publiées dans cette série expliquent ces méthodes d'estimation et plaident pour un 'observatoire' de l'économie souterraine, servant de poste d'observation et de plaque tournante des informations sur la fraude et la lutte contre celle-ci.¹

Dans ce rapport, nous publions les résultats d'une nouvelle enquête sur les activités frauduleuses des Belges, sur leurs opinions et leurs motivations. L'étude a été commanditée et financée par le SPF Sécurité sociale et le SPP Politique scientifique BELSPO.² Elle est le fruit

1. Pacolet J., Perelman S., Pestieau P., Baeyens K. & De Wispelaere F. (2009) ; Pacolet J. & De Wispelaere (2009),
2. Nous remercions ces instances pour les possibilités d'enquête offertes dans le cadre du projet AGORA AG/00/137 : SUBLEC – Organisation d'une micro-enquête en vue d'effectuer une analyse descriptive et explicative de la problématique de la fraude sociale et fiscale. Nous remercions tout particulièrement Aziz Naji de BELSPO et Didier Verbeke et Koen Vleminckx du SPF Sécurité sociale pour leur foi dans ce type d'enquête et la confiance qu'ils nous ont témoignée. Chris Brijs, de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, a été un soutien indispensable pour la réalisation de ce projet. Nous tenons également à remercier les membres du Comité d'accompagnement pour leurs suggestions et leur soutien tout au long de ce projet. Seuls les auteurs sont responsables des éventuelles erreurs et mauvaises interprétations dans le cadre de cette étude.

d'une collaboration entre la KU Leuven (HIVA), l'ULg (CREPP) et l'ULB (METICES).³ L'ampleur, la méthode et le contenu de l'enquête ont été soigneusement préparés. Mais entre le rêve et la réalité, il y a des lois et des obstacles pratiques, de sorte que le déploiement à grande échelle de l'enquête tel qu'il était prévu n'a pas pu être réalisé. L'enquête est restée limitée à un échantillon de 246 personnes. C'est pourquoi nous la qualifions d'étude pilote. C'est une limitation, mais le contenu et l'utilité de l'instrument de recherche ne font aucun doute. C'est pourquoi nous avons traité cette enquête, avec toutes les limitations qui en découlent, et formulons les réserves nécessaires pour certains résultats. Cela ne nous a toutefois pas empêchés de formuler certaines conclusions dans le cadre de la lutte contre la fraude.

'Full reports of pilot studies are rare in the research literature'.⁴ Il se peut que ce rapport fasse partie des exceptions, ce qui peut s'expliquer peut-être par le fait que nous avons commencé au départ avec une version à grande échelle. Mais le but de tout rapport est de tirer les leçons de l'expérience acquise. Et nous voulons retenir ici ces leçons.

Déploiement de l'étude

À l'été 2010, l'étude pilote concernant l'enquête 'travail et revenus déclarés et non déclarés' a été déployée. Elle représente l'aboutissement provisoire d'une longue préparation. Nous avons tout d'abord déterminé l'opportunité et la faisabilité d'une enquête parmi la population en vue de mesurer l'ampleur, la structure et les déterminants du travail et des revenus non déclarés. Une définition large de la fraude était requise : les questions ont porté sur la fraude fiscale et sur la fraude sociale, et pour cette dernière, il a aussi bien été question des contributions que des allocations.

Les travaux préparatoires concernaient l'analyse de l'utilisation internationale de l'enquête comme instrument pour déterminer l'ampleur de la fraude, quelle méthode d'enquête était la plus adéquate, comment l'échantillonnage devait être constitué, quels types de questions devaient être posées, quelles autorisations étaient nécessaires pour constituer l'échantillonnage en respectant la vie privée et qui serait l'utilisateur final de nos résultats. Il s'agissait en première instance pour nous de diverses instances et d'organismes parastataux sociaux confrontés à la lutte contre la fraude.

Ce rapport met un terme provisoire à ce processus. Pour d'innombrables raisons, le 'roll out' final de l'enquête ne s'est pas déroulé comme planifié initialement. Au lieu de réaliser une enquête de population, représentative de la totalité de la population, mais également de différentes sous-catégories pertinentes, nous avons dû réduire l'échelle et limiter la portée à une étude pilote valable devant permettre de mettre davantage au point la méthodologie d'une telle enquête. L'objectif final étant d'identifier une définition large de la demande et de l'offre des activités non déclarées, des revenus, de la fraude sociale, de la fraude fiscale, de la fraude aux allocations, et des caractéristiques et déterminants éventuels, et ce parmi la population belge entre 18 et 75 ans, avec une distinction entre les groupes socio-professionnels.

3. HIVA, Onderzoeksinstituut voor Arbeid en Samenleving ; CREPP, Center of Research in Public Economics and Population Economics ; METICES, Migrations, Espaces, Travail, Institutions, Citoyenneté, Epistémologie, Santé.
4. Van Teijlingen & Hundley, 2001.

L'étude a été lancée sous l'acronyme SUBLEC 'Survey on the black economy', questionnaire relatif à l'économie souterraine. Cette étude ne se limitait pas au travail au noir et à la fraude aux contributions sociales, mais couvrait également la fraude aux allocations et à toutes les formes possibles de fraude fiscale. En raison de sa portée limitée, l'enquête est devenue une étude pilote qui ne peut qu'être partielle, expérimentale et même devenir spéculative. Elle n'est en tout cas pas définitive. Il s'agit plutôt une validation de la faisabilité de ce type d'enquête, du questionnaire proprement dit et de sa pertinence sociale. Nous confronterons certains résultats à une étude préalable similaire réalisée au niveau européen, l'Eurobaromètre n° 284 de 2007.⁵ Pour d'autres éléments aux conclusions étonnantes, une validation externe serait judicieuse mais mieux vaut l'effectuer lorsque l'enquête sera réalisée à plus grande échelle.

L'enquête sur le travail et les revenus non déclarés a pour objectif d'informer les responsables politiques de l'ampleur de ces phénomènes et de formuler des recommandations d'amélioration de la lutte contre la fraude. Étant donné l'ampleur de l'enquête qui nous occupe aujourd'hui, nos recommandations vont plutôt dans le sens de savoir comment nous pouvons agir à l'avenir, sans donner de réponse définitive (pour autant qu'une enquête puisse donner des réponses définitives) quant à l'ampleur, la structure et la façon de lutter.

Les recommandations doivent être considérées comme des tentatives. Parfois elles sont contre-intuitives, parfois elles contestent des évidences et des opinions existantes et peuvent servir d'hypothèses pour des vérifications et des études ultérieures. A divers endroits, nous pouvons en démontrer la pertinence pour le débat sur le travail au noir et les revenus non déclarés. À cause de la longueur du questionnaire et de son orientation sur certains groupes cibles et phénomènes partiels, intégrés dans le questionnaire de base, bon nombre de parties de l'enquête sont masquées. Lorsque l'enquête sera déployée à plus grande échelle, elle présentera son avantage supplémentaire à ce niveau.

Nous discutons ensuite des forces et des faiblesses du projet et du roll out de notre questionnaire ainsi que des principaux résultats, qui sont provisoires mais illustratifs de la valeur qu'ils revêtent pour le débat politique. La conclusion finale est de poursuivre sur cette voie que nous avons empruntée avec cette enquête.

Dans le cas qui nous occupe, cette enquête a été commanditée par le SPF Sécurité sociale et le SPP Politique scientifique. Ces deux services étaient convaincus qu'il fallait également appliquer cette méthode en Belgique. Les chercheurs doivent souvent convaincre les autorités d'organiser certaines enquêtes. Il faut parfois lutter contre le préjugé selon lequel il n'est pas possible d'interroger les gens sur leurs revenus ou leur patrimoine, ou dans ce cas-ci, sur les revenus et le travail au noir. Nous devons alors nous convaincre, ainsi nos collègues et collaborateurs, que c'est faisable. Ensuite, nous devons convaincre les enquêteurs de poser des questions et d'insister auprès des répondants pour qu'ils participent à l'enquête. Et ils doivent alors convaincre les répondants de répondre à toutes les questions. 'Boost interviewers' confidence about their ability to 'sell' the survey' était la recommandation tout à fait pertinente que nous avons lue dans l'enquête sur le patrimoine de la BCE (Banque Centrale Européenne).⁶ Une fois toutes ces étapes franchies avec succès, le résultat peut

5. European Commission (2007), *Special Eurobarometer 284. Undeclared Work in the European Union*, Brussels, 90 p.

6. ECB, Household Finance and Consumption Network (2008), *Reducing non-response bias*.

encore être considérablement amélioré par datacleaning ou ‘editing’ et ‘imputation’ des informations manquantes.⁷ Nous espérons avec ce rapport avoir démontré que tous ces efforts porteraient leurs fruits ici aussi.

Forces et faiblesses de l'étude pilote actuelle

Sur la base d'un aperçu de la littérature, nous avons conclu qu'une interview orale ‘face to face’ du répondant produirait le meilleur résultat. Un échantillon structuré a été constitué parmi la population des divers parastataux de la sécurité sociale, répartie sur tout le territoire. Le questionnaire a été élaboré simultanément par trois équipes et dans les deux langues nationales. Les chercheurs, et puis un enquêteur, ont effectué des enquêtes d'essai, et le questionnaire a ensuite été finalisé. Il a été décidé que les réponses au questionnaire se feraient ‘à visage découvert’. Celui-ci a été annoncé comme étant ‘une enquête approfondie sur le travail et les revenus déclarés et non déclarés’. Le questionnaire a été partiellement redéfini, mais certaines questions ont été reprises ou étaient comparables à des enquêtes existantes, notamment l'Eurobaromètre concernant le travail au noir de 2007.

Tableau 1. Population et échantillon pour l'enquête de population sur le travail et les revenus déclarés et non déclarés en Belgique.

	Population belge (2007-2008)	% du total	Échantillon brut total	% du total
Salariés secteur privé	2 656 308	34,9%	1 712	32,9%
Salariés secteur public ONSS-APL	347 876	4,6%	176	3,4%
Salariés secteur public ONSS	735 576	9,7%	307	5,9%
Indépendants à titre principal	584 836	7,7%	507	9,7%
Indépendants à titre complémentaire	192 473	2,5%	163	3,1%
Indépendants après l'âge de la pension	61 979	0,8%	53	1,0%
Aidants	84 658	1,1%	77	1,5%
Chômeurs	658 589	8,7%	470	9,0%
Chômeurs temporaires	134 736	1,8%	96	1,8%
Invalides	246 159	3,2%	160	3,1%
En incapacité de travail primaire	109 786	1,4%	44	0,8%
Salariés pensionnés ou indépendants jusqu'à 74ans	959 394	12,6%	880	16,9%
Fonctionnaires pensionnés jusqu'à 74 ans	152 025	2,0%	139	2,7%
Personnes ayant un revenu d'intégration	103 258	1,4%	44	0,8%
Personnes ayant un handicap	135 552	1,8%	52	1,0%
Femme/homme au foyer (jusqu'à 64 ans)	441 120	5,8%	322	6,2%
Total (population 18-75)	7 604 325	100,0%	5 202	100,0%

Source : Rapports annuels parastataux, SPF Economie et définition de l'échantillon.

7. ECB, Household Finance and Consumption Network (2008), *Imputation and data-editing*.

L'échantillon a été constitué par la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. Il devait être le reflet de la population belge totale entre 18 et 75 ans, selon la situation en matière de sécurité sociale. Actifs, non actifs, salariés, indépendants, allocataires devaient être étudiés globalement, mais aussi en catégories partielles. Et pour chacune de ces catégories, des modules spécifiques de questions avaient aussi été élaborés. La population totale et l'échantillon brut sont présentés au tableau 1. L'échantillon prévu à l'origine devait être plus large, mais pour des raisons budgétaires, il a été réduit. Au départ, nous voulions un échantillon net d'environ 4500 répondants, ce qui est normal dans le cas d'une enquête menée auprès de la population.

Normalement, les enquêteurs devaient prendre directement et régulièrement contact avec les répondants. Mais pour des raisons de protection de la vie privée, le Comité sectoriel de la Sécurité sociale et de la santé au sein de la Commission pour la protection de la vie privée ne l'a pas permis. Les personnes sélectionnées devaient être contactées par écrit via la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale afin de demander leur accord de participation à l'enquête. Seules les personnes ayant donné une réponse positive pouvaient être contactées par les enquêteurs. Cette restriction a produit un taux de réponse bien plus faible qu'escompté, et il peut y avoir aussi une distorsion considérable de la réponse à cause du sujet de l'enquête, à savoir la fraude.

Pour augmenter le taux de réponse, la lettre de rappel avec l'invitation à participer à l'enquête promettait un chèque cadeau de 10 €. Le taux de réponse a ensuite plus que doublé, mais nous n'avons pas étudié la nature du groupe ainsi recruté. En fin de compte, nous avons pu travailler avec un groupe de réponse net de 246 personnes, ce qui correspond à une bonne étude pilote. Les informations ont été obtenues via la BCSS concernant l'échantillon original, de sorte que nous avons pu déterminer quelque peu le profil des non répondants. La réponse nette est également présentée en tableau 2. Une correction peut être apportée via les coefficients de pondération (ce qui a été fait lors du traitement). La distorsion au niveau du type de répondants ayant décidé eux-mêmes de collaborer ou non ne peut pas être corrigé.

La participation présente déjà une certaine sélectivité de réponse. Les indépendants, les chômeurs et les femmes/hommes au foyer ont moins participé ; les pensionnés, les personnes actives dans l'horeca, dans l'administration publique, l'enseignement et les soins de santé relativement plus.

Quelle est par conséquent la valeur du matériel collecté ? 'The proof of the pudding is in the eating'. Nous avons effectué une première analyse de notre échantillon limité comme s'il s'agissait d'une enquête à grande échelle. Car une étude pilote mérite également un traitement approfondi.⁸ Nous avons ainsi pu détecter les éventuelles incohérences et contradictions dans les réponses mais aussi dans les questions. Mais surtout, nous voulions mettre en avant la pertinence du matériel étudié. Nous avons dû en même temps restreindre notre rapport parce que certaines analyses détaillées, pour lesquelles le questionnaire était conçu, ne comportaient pas suffisamment d'observations.

8. Van Teijlingen & Hundley, 2001.

Tableau 2. Echantillon net et taux de réponse.

	Echantillon net	Taux de réponse
Total	246	4,76 %
Région		
– Région flamande	114	4,43 %
– Région wallonne	108	5,63 %
– Région Bruxelles Capitale	24	3,53 %
Sexe		
– Homme	123	4,36 %
– Femme	123	5,23 %
Statut socio-économique		
– Salarié	106	4,83 %
– Indépendant	29	3,63 %
– Pensionné	74	7,26 %
– Chômeur	13	2,77 %
– Autre statut	24	3,49 %
Groupe d'âge		
– 15-24 ans	6	1,96 %
– 25-34 ans	45	4,83 %
– 35-44 ans	36	3,60 %
– 45-54 ans	45	4,31 %
– 55-64 ans	50	5,11 %
– 65-74 ans	64	7,04 %

Source : Calculs réalisés sur la base de l'enquête SUBLEC et des données de la BCSS concernant l'échantillon brut.

Premiers résultats expérimentaux concernant la demande et l'offre de travail au noir

38,8% de la population belge ont acheté un bien ou un service au noir ces 12 derniers mois. Ce pourcentage de demande de travail au noir est bien plus élevé que celui que donne l'Eurobaromètre pour la Belgique, et est également supérieur aux chiffres européens. Le pourcentage de personnes achetant des services et des biens au noir est important, mais l'ampleur de ces achats l'est également. La somme moyenne de la plus grande dépense pour des services ou biens acquis en noir est de 1 553 €. L'Eurobaromètre n'indiquait que 1 050 € pour la Belgique, et 1 028 € seulement pour l'EU27.

Dans notre enquête, l'offre de travail au noir était également nettement supérieure à ce qu'indique l'Eurobaromètre. Pas moins de 14,1% des répondants ont répondu avoir travaillé au noir durant les 12 derniers mois, contre seulement 6% des Belges dans l'Eurobaromètre et 5% de la population dans l'EU 27. Les revenus moyens perçus dans le cadre de ce travail au noir ces 12 derniers mois s'élevaient à 1 332 €, soit un peu plus que les résultats de l'Eurobaromètre (Belgique 1 000 € ; EU27 1 119 €).

Le pourcentage de la population qui achète ou offre parfois des biens ou des services, multiplié par le montant moyen, donne un volume moyen de la fraude par personne dans

l'économie et peut être exprimé par rapport au PIB. Les chiffres ci-dessus donnent 1,9% du PIB comme montant moyen consacré aux services et biens en noir, et 0,6% du PIB de travail proposé au noir. Normalement, ces deux chiffres devraient être identiques. Les Belges avouent manifestement plus facilement avoir acheté au noir des biens et des services que d'avoir eux-mêmes travaillé au noir. Des questions concernant l'utilisation de biens et de services en noir sont moins sensibles que les questions sur l'offre. Ces dernières vont certainement produire une sous-évaluation. Mais les deux chiffres sont probablement des sous-estimations. On remarque que dans notre enquête, la demande et l'offre de biens et de services sont supérieures aux chiffres de l'Eurobaromètre. C'est d'autant plus remarquable que notre échantillon est biaisé (même après pondération) dans le sens du répondant honnête. La partie immergée de l'iceberg? L'application de la méthode d'origine, pour approcher le répondant directement et avec insistance, aurait sans doute permis de faire émerger une partie plus importante de l'iceberg.

Tableau 3. Ampleur du travail au noir.

	SUBLEC	Eurobaromètre : Belgique	Eurobaromètre : EU27
<i>Demande travail au noir : services/produits</i>			
Général	38,8 %		11 %
– Services	35,2 %	15 %	9 %
– Produits	14,1 %	8 %	6 %
Montant moyen (€)	1 553	1 050	1 028
% PIB par habitant	1,9 %	0,6 %	0,5 %
<i>Offre travail au noir : services/produits</i>			
Général	14,1 %	6 %	5 %
Montant moyen (€)	1 332	1 000	1 119
% PIB par habitant	0,6 %	0,2 %	0,2 %

Source : Calculs propres sur base des données SUBLEC ; CE (2007), *Special Eurobarometer 284*.

Premiers résultats sur d'autres formes de fraude

Le questionnaire SUBLEC contenait en outre une série de modules complémentaires qui avaient pour but de présenter d'autres formes de fraude, à savoir la fraude dans la déclaration fiscale, les revenus qui sont payés 'sous la table', d'autres fraudes fiscales dans les revenus mobiliers et immobiliers ainsi que dans les droits de succession et d'enregistrement. L'objectif était en effet d'avoir une vue exhaustive de toutes les formes de fraude fiscale et sociale.

La fraude aux allocations seule et combinée au travail au noir fait par conséquent aussi l'objet de questions détaillées, avec des modules spécifiques en fonction des différentes catégories d'allocataires.

Dans le tableau 4, sont résumées certaines réponses à ces questions. La fréquence de survenance de cette forme de fraude est également indiquée en % de la population totale et

le volume est aussi repris, le cas échéant, en % du montant sous-jacent. Nous pouvons en déduire qu'outre l'utilisation et l'offre de travail au noir dont il a déjà été question, 2% des répondants salariés déclarent avoir été payés sous la table, 5,6% des allocataires disent que leur allocation ne correspond pas totalement à ce dont ils devraient avoir droit, et 4,3% des allocataires combinent une allocation au travail au noir. Le travail au noir chez les allocataires se situe donc à un niveau plus bas que pour le groupe total de répondants.

En ce qui concerne les déclarations fiscales, 24% disent que la déclaration n'est pas totalement correcte et que pour le groupe total, cela peut porter sur près de 2,3% des revenus à déclarer. Pour les revenus mobiliers, 3,5% des répondants disent que la déclaration n'est pas correcte ; cela concerne 6% de leurs revenus du capital. Pour les revenus immobiliers, cela correspond à 30% (les possibilités de fraude sont plus limitées), ce qui équivaut à 1,8% de leurs revenus. La fraude aux droits de succession est donc à nouveau plus fréquente mais la période est plus large (5 ans) et le pourcentage plus grand (en moyenne 49,7% de leur déclaration). Les droits d'enregistrement font l'objet d'une fraude chez environ 2% des répondants et pour 11,2% de la valeur.

Tableau 4. Résumé de l'économie souterraine belge.

	Fréquence (% de la population)	Volume (% du mon- tant total)	Connait quelqu'un
Demande de travail au noir	38,8%		79,2%
Offre de travail au noir	14,1%		78,5%
Salaire sous la table	2,0%		
Fraude aux allocations sociales	5,6%		52,1%
Allocation cumulée au travail au noir	4,3%		
Déclaration fiscale pas correctement remplie	24,1%	2,3% *	
Revenus mobiliers	3,5%	6,6% **	33,6%
Revenus immobiliers	0,3%	30% **	27,3%
Droits de succession	5,5%	49,7% **	41,3%
Droits d'enregistrement	1,9%	11,2% **	40,3%

* Comme % du revenu de l'ensemble des répondants.

** Comme % du revenu des répondants qui ont répondu qu'ils n'avaient pas déclaré correctement ce revenu.

Source : Calculs réalisés sur la base des données SUBLEC.

'Charité bien ordonnée commence par soi-même', on va donc plus rapidement signaler un comportement frauduleux chez autrui que confesser ses propres fraudes. À la question de savoir si l'on connaît quelqu'un qui travaille au noir, achète des biens ou des services qui impliquent du travail au noir ou commet toutes les autres formes de fraude, les chiffres sont toujours nettement plus élevés. Ces pourcentages sont aussi indiqués dans le tableau 4. Mais la probabilité que l'on connaisse quelqu'un qui fraude peut en effet être plus élevée. Une question alternative est l'évaluation du nombre de personnes que l'on soupçonne de frauder. Ces questions ont été posées avec les questions d'opinion. Elles peuvent être utiles pour vérifier l'impact que peut avoir sur son propre comportement ce type d'opinions sur le comportement d'autrui. Si le répondant est un professionnel et qu'on lui demande son

avis en tant qu'expert dans son secteur ou sa profession, cela pourrait aussi fournir une estimation de la fraude réellement commise.⁹

Une tentative d'explication de l'étendue de la fraude

Sur la base d'un échantillon plus large, une différenciation de toutes ces variables pourrait être faite en fonction du groupe socio-professionnel, des revenus, de la région, du sexe. Un rapport de ces estimations point par point n'aurait aucun sens ici. Sur la base de l'échantillon restreint, il est en effet possible de faire une première recherche sur les facteurs qui déterminent le comportement frauduleux. Nous comparons dans le tableau ci-dessous, par le biais d'une analyse probit, un certain nombre de facteurs qui déterminent la probabilité de demander du travail au noir, d'offrir du travail au noir et de commettre une fraude fiscale (définie ici comme une déclaration fiscale qui n'est pas complétée correctement). Le sexe, la région, le groupe socio-économique, les revenus, le comportement des autres et la propre moralité sont retenus comme éventuels facteurs explicatifs.

Tableau 5. Analyse probit.

Paramètre	Variable	Demande de travail au noir	Offre de travail au noir	Fraude fiscale
Intercept		-0,3613	-2,1466***	0,5952*
Sexe	<i>Masculin</i>	-0,0331	0,6068**	0,0162
Région	<i>Francophone</i>	-0,0896	0,424*	-0,2762
Groupe socio-économique	<i>Indépendants</i>	0,8488**	0,1701	0,1999
	<i>Allocataires</i>	-0,4383**	-0,7391***	0,3426*
	<i>Inactifs</i>	-0,4079	0,3395	0,0457
Connait quelqu'un (demande)	<i>Oui</i>	0,8468***		
Connait quelqu'un (offre)			1,1406**	
Connait quelqu'un (fraude fiscale)				-0,0152
Revenus (1)	<i>Difficile</i>	-0,3393*	0,1508	0,0667
Moralité (2)	<i>Totalement d'accord</i>	-0,5279*	-0,652*	0,3207
	<i>Relativement d'accord</i>	0,261	-0,5856*	-0,0158
	<i>Pas d'accord</i>	-0,1914	-0,23	-0,1203

Remarque : *, **, et *** indiquent un niveau de pertinence de respectivement 10%, 5% et 1%.

1 Est-ce que l'on s'en sort à la fin du mois ?

2 Les impôts sont trop élevés ?

Source : Calculs réalisés sur la base des données SUBLEC.

9. Le HIVA a appliqué ce type de méthode dans le secteur de la construction. Pacolet J. & Baeyens K. (2007).

Connaître quelqu'un d'autre qui achète aussi des biens ou des services au noir ou qui travaille au noir semble avoir une influence significative sur son propre comportement. Cela est confirmé par une étude expérimentale concernant la fraude fiscale et la fraude aux allocations.¹⁰ Cela peut être un point de départ important pour la politique, à savoir casser cette spirale du 'l'autre le fait bien aussi' ou 'tout le monde le fait', donc 'moi aussi'.

Le sexe n'a aucun impact sur la consommation de biens ou de services au noir, mais bien sur l'offre de travail au noir. Les hommes sont en effet nettement plus représentés dans l'offre de travail au noir. L'absence de l'influence du sexe sur la demande peut s'expliquer par le fait que de nombreux achats sont en fait des achats familiaux, de sorte que les hommes et les femmes prennent/subissent ensemble la décision de faire réaliser certaines activités au noir.

Bénéficier d'une allocation a un impact négatif sur la demande et sur l'offre de travail au noir. C'est l'inverse de ce qui est généralement attendu ou de la définition attribuée au travail au noir, à savoir une stratégie de survie pour les allocataires afin de compléter leurs revenus ou de consommer à moindre prix. Les indépendants semblent en effet être plus demandeurs de travail au noir mais on ne constate pas d'effet significatif sur l'offre, ni sur la fraude fiscale. Ces deux types d'effets vont à l'encontre des opinions largement répandues et font que l'on a encore besoin de ce type d'enquêtes pour tirer des conclusions avec un degré de certitude plus élevé.

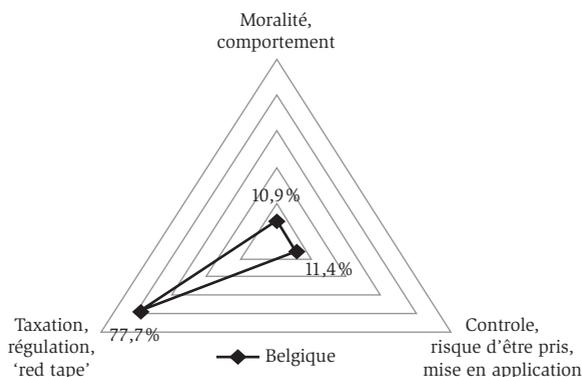
De même, les revenus et les opinions sur la fraude (comme proxy pour la moralité fiscale de la personne concernée) ont fourni peu, voire pas de résultats significatifs sur la base de cet échantillon. Ainsi, la demande de travail au noir serait moins grande selon que l'on s'en sort difficilement avec ses revenus, ce qui va de nouveau à l'encontre de la stratégie de survie.

Déterminants de la fraude et lutte contre la fraude

Un triangle de forces est régulièrement utilisé pour expliquer l'étendue de la fraude mais ces forces peuvent en même temps servir de point de départ dans la lutte contre la fraude : il s'agit de la moralité fiscale (d'une personne, d'un pays), de la pression fiscale (ou de l'avantage de se soustraire à cette pression) et du contrôle (risque d'être pris et amendé). Dans les triangles ci-dessous, nous synthétisons l'importance relative que les répondants accordent à ces trois facteurs, tant dans l'explication de l'offre de travail au noir que dans leur jugement concernant le facteur qui peut le plus fortement influencer la lutte contre la fraude. Pour les causes, on mentionne presque exclusivement la pression fiscale, donc l'avantage de frauder. Pour le jugement de la politique, on accorde toutefois aussi de l'attention facteur de contrôle. La politique même peut ainsi en déduire qu'il ne faut pas tout attendre de la seule diminution de la pression fiscale, mais que la population s'attend aussi à ce qu'il y ait un système de contrôle adéquat. Les deux graphiques montrent que l'on accorde moins d'importance à la moralité fiscale mais si nous voyons l'impact de l'effet de démonstration, agir sur cette moralité fiscale est sans doute aussi un moyen qui permet de réduire la fraude.

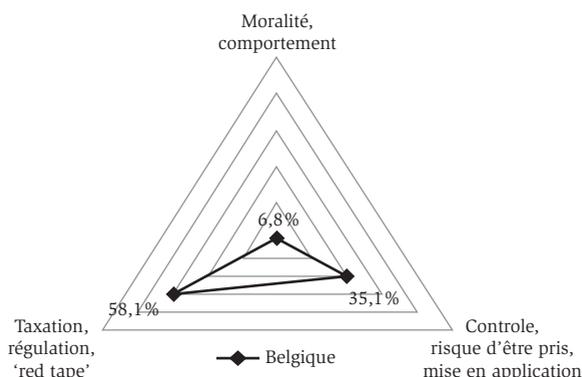
10. Lefebvre, Pestieau, Riedl, Villeval, 2011.

Cela correspond donc bien à une autre observation faite dans cette étude, à savoir que le répondant mentionne la ‘moralité fiscale’ comme une raison (16%) de ne pas frauder.



Source : Calculs réalisés sur la base des données SUBLEC.

Figure 1. Quelles sont, selon vous, les raisons d'accomplir un travail non déclaré ? (n = 246)



Source : Calculs réalisés sur la base des données SUBLEC.

Figure 2. Quelles mesures sont, selon vous, les plus efficaces dans la lutte contre le travail non déclaré ? (n = 246)

Quelques observations marquantes comme hypothèse pour la poursuite de l'étude

Un très grand nombre de détails sont présents dans le questionnaire où, pour des raisons d'échelle, on peut en conclure qu'il s'agit de pistes d'étude intéressantes plutôt que de conclusions définitives. Une observation étonnante est par exemple qu'en Flandre, il est relativement plus souvent mentionné que le travail au noir émane des entreprises tandis que les répondants francophones parlent davantage du circuit informel des amis, des collègues,

des connaissances et de la famille. Cela peut fournir une morphologie intéressante du travail au noir dans le cadre d'une enquête à grande échelle. Une autre question est également pertinente pour les autorités qui souhaitent lutter contre la fraude et qui reçoivent parfois comme contre-argument que de nombreuses activités disparaîtraient si l'on devait réprimer le travail au noir : 2/3 des répondants auraient acheté le bien ou le service sur le marché régulier si c'est le seul endroit où il était proposé, et un quart des répondants se tournerait vers les activités de bricolage. Le questionnaire a révélé que le pourcentage de tâches ménagères réalisées au noir avant l'introduction des titres services représente un pourcentage plus élevé que présumé jusqu'ici.

À la question de savoir ce qui inciterait le répondant à acheter les biens et les services dans le circuit officiel, la moitié répond qu'ils seraient convaincus par les garanties contre les défauts et les vices. Cela peut constituer un point de départ pour une campagne d'information contre le travail noir.

Les réponses des allocataires sur l'adéquation de l'allocation donnent une image interpellante d'un État providence sous pression : 58% des bénéficiaires d'un revenu de remplacement le trouvent trop faible ou beaucoup trop faible, et 35% le trouvent juste suffisant par rapport à leur revenu précédent. Mais, comme mentionné plus haut, cela n'a manifestement pas incité ces répondants à proportionnellement travailler ou consommer davantage au noir.

Nous trouvons donc aussi un rapport étonnamment positif entre l'offre de travail au noir et la demande de travail au noir. Mais pas l'inverse. Cela est sans doute à nouveau logique : celui qui admet travailler au noir admettra aussi acheter des objets au noir, mais pas l'inverse. La combinaison des deux questions pourrait être utile pour imputer certaines données ou corriger l'étendue du travail au noir. On pourrait faire la même chose au moyen de questions d'opinion : un pourcentage relativement grand de nos répondants avait une estimation élevée de la fraude dans le reste de la population. Vu que l'opinion sur le comportement frauduleux d'autrui semble aussi avoir un impact sur son propre comportement frauduleux, la réponse sur le propre comportement frauduleux pourrait être corrigée avec ces informations. Voilà du travail méthodologique en perspective si nous avons suffisamment d'éléments sous la forme d'une enquête à grande échelle.

Bien-fondé de la politique et comment agir à l'avenir

Nous mentionnons ci-dessous quelques-unes des nombreuses tentatives d'observations que nous avons pu faire lors de l'interprétation des premiers résultats. Nous ne voulons pas grossir les différences en fonction du groupe socio-professionnel ainsi que de la région. L'étude pilote sur les phénomènes de fraude en Belgique doit être considérée comme provisoire, parfois contre-intuitive, parfois ambitieuse face à des évidences ou des opinions existantes, et précieuse surtout comme hypothèse pour la poursuite de l'étude. À divers endroits, le bien-fondé de la politique anti-fraude a pu être pointé du doigt, notamment en ce qui concerne le nombre de groupes à risque où la constatation a été faite qu'il en existe beaucoup moins que ce que l'on croit habituellement, l'impact de l'effet de démonstration, les attentes par rapport à ces politiques et l'impact qu'elles peuvent avoir. Dans le rapport, nous avons, pour

certains de nos commentaires, mis en garde contre le fait qu'ils risquent non seulement d'être expérimentaux mais aussi spéculatifs. Cela doit être pris en compte dans le débat. Des exemples sont : quels groupes présentent plus ou moins de risques de fraude, qu'est-ce qui détermine la fraude (pression fiscale, manque de contrôle, comportement des autres, propre moralité fiscale) et quelle est la meilleure manière de lutter contre la fraude (pression fiscale, fermeté dans la politique de contrôle et de sanction, campagnes de sensibilisation). C'est justement avec ce type d'études que l'on peut se prononcer à ce sujet.

En formulant une définition large et exhaustive de la fraude sociale et fiscale (seule l'évasion fiscale n'a pas été évoquée – mais elle peut sans doute être déduite des registres dont disposent les administrations), cette enquête est pertinente pour les divers pouvoirs publics, administrations et groupes cibles. C'est également là l'intérêt d'une enquête auprès de la population. Elle doit être représentative dans ces divers aspects et permettre une analyse détaillée ultérieure. Il s'agissait d'un questionnaire relativement exhaustif, relativement intensif (mais nous connaissons des enquêtes beaucoup plus intensives) mais pas assez extensif. L'échelle était trop petite. La méthode proposée est coûteuse en temps et en argent. L'utilisation peut donc être de longue durée, comme cela est le cas aussi avec d'autres enquêtes auprès de la population comme l'enquête sur le budget des ménages, le SILC, l'enquête sur les forces de travail.¹¹ Cela peut nous fournir des chiffres concernant le fondement de notre économie et les aspects cachés du comportement économique, de sorte que l'enquête doit être réalisée sur une base régulière mais certainement pas annuelle. Organiser l'enquête avec un certain intervalle de temps nous semble donc aussi recommandé mais il faut bien une première fois. Sur la base de cette étude pilote, il nous semble que le bon moment est arrivé pour réaliser enfin ce premier déploiement complet 'full blown' et commencer le véritable travail sur le terrain.

Bibliographie

- ECB, Household Finance and Consumption Network (2008a), *Reducing non-response bias*.
- ECB, Household Finance and Consumption Network (2008b), *Imputation and data-editing*.
- European Commission (2007), *Special Eurobarometer 284. Undeclared Work in the European Union*, Brussels, 90 p.
- Lefebvre M., Pestieau P., Riedl A. & Villeval M.C. (2011), 'Tax Evasion, Welfare Fraud, and "The Broken Windows" effect: An Experiment in Belgium, France and the Netherlands', *IZA Discussion Paper No. 5609*, 49 p.
- Pacolet J. & Baeyens K. (2007), *Deloyale concurrentie in de bouwsector. Een terreinverkenning van mechanismen van sociale fraude, hun omvang en hun gevolgen voor de sector*, HIVA-KU Leuven, Leuven, 149 p.
- Pacolet J. & De Wispelaere (2009a), *Naar een observatorium ondergrondse economie. Een haalbaarheidsstudie*, Acco, Leuven, 166 p.
- Pacolet J. & De Wispelaere (2009b), 'The underground economy: designing an appropriate survey methodology to reveal sensitive behaviour (social and fiscal fraud)', HIVA-KU Leuven, mimeo.

11. Une autre enquête vient également d'être lancée en 2011 sur un autre domaine social important, les avoirs. Il s'agit d'une enquête auprès de la population menée en Belgique et dans d'autres pays, sous la direction de la BCE. Voir références ci-dessus.

- Pacolet J. & Merckx S. (2008), SUBLEC: designing a survey methodology for fiscal en social fraud in Belgium: recent international comparative evidence and conclusions for Belgium, HIVA-KU Leuven, Leuven, mimeo.
- Pacolet J., Perelman S., Pestieau P., Baeyens K. & De Wispelaere F. (2009), *Zwartwerk in België. Een indicator van omvang en evolutie – Travail au noir en Belgique. Un indicateur concernant l'étendue et l'évolution*, Acco, Leuven, 195 p.
- Van Teijlingen, E. R. & Hundley V. (2001), 'The importance of pilot studies', *Social Research Update*, University of Surrey, winter, issue 35, p. 1-4.